



**SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS
UNSA-éducation**

**INSTANCE TRANSITOIRE DE CONCERTATION (ITC)
DU 8 OCTOBRE 2013 DE 15h à 18h.**

COMPTE RENDU

-

Présents :

- pour l'administration : Philippe SANSON, DRH par intérim, président en l'absence de Pascal SANJUAN, directeur de cabinet (en réunion sur les rythmes éducatifs chez le Premier ministre), Fabienne BOURDAIS, Conseillère technique, Eric LEDOS (SG MAS), directeurs, adjoints, chefs de bureau et agents de la DS, DRH et DJEPVA.
- les OS de l'ex CTM Jeunesse et Sports, dont l'UNSA-éducation (A&I, SNAPS, SEP). Pour le SEJS/UNSA-éducation : Michel CHAUVEAU.

Ordre du jour : **Bilan social 2012**

Plusieurs OS ont fait des déclarations préalables de portée générale, notamment relative à la mise en place d'un CT spécifique aux différents secteurs ministériels concernés (Jeunesse et Sports, Santé, Travail) dans le cadre des élections générales de décembre 2014, conformément aux engagements des trois ministres concernés. Philippe SANSON a rappelé que cet objectif demeurerait et que la DRH était en attente de la réponse de la Fonction Publique sur le périmètre du collège électoral (positionnement des corps communs et des personnels affectés dans les directions supports).

Le SEJS a rappelé, comme A&I, qu'il n'était pas convenable qu'un tel document, de 246 pages, ne soit communiqué aux OS sur papier qu'en séance, et sur support informatique une semaine auparavant. Ce ne sont pas des conditions d'étude satisfaisantes.

Comme les années précédentes, ce document est très intéressant, mais en dit parfois "trop ou pas assez". Ce sont très souvent des compilations élaborées à partir des différents corps ou types d'agents qui composent les ministères "sociaux", intéressantes en soi, mais surtout si l'on peut rapporter ces différents corps à ces "moyennes". Or les renseignements nécessaires ne sont pas toujours donnés par corps. Pourtant, ils sont issus de bases de données permettant de faire ces synthèses. Comme il l'a demandé dans le passé, le SEJS souhaite que les OS puissent avoir accès à ces bases pour rapporter la situation de ces corps à ces moyennes.

Si l'on rentre davantage dans le corps du document, on note (p. 65) l'évocation des concours de recrutement. On n'y parle pas des IJS (pas de concours en 2012), mais l'on aurait pu mentionner la procédure particulière (et discutable) de recours à la liste complémentaire de 2011. Examiner le bilan doit aussi permettre de parler de l'avenir.

Le SEJS rappelle à ce titre sa lettre à la ministre (et copie à la DRH) du 19 septembre (on s'y reportera pour plus de détails). Les perspectives de départs en retraite justifient des concours annuels avec une vingtaine de poste ouverts ; l'ouverture des concours et leur régularité doit être annoncée dès à présent afin de permettre la mise en place de formation. Le président de séance évoque les difficultés de négociation avec le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM), qui veut disposer d'une vision d'ensemble pour tous les corps, ce qui ralentit la procédure, nonobstant les décisions sur les nouveaux effectifs indicatifs, non encore totalement arrêtés ...

Les pages 95 et suivantes évoquent les régimes indemnitaires de certains corps et la poursuite de la convergence pour certains corps entre les secteurs "jeunesse et sports" et "affaires sociales et santé" .

Le SEJS note que le corps des IJS n'est pas cité, car, justement, à la différence des autres, il n'a bénéficié d'aucune indemnité supplémentaire en 2012 (aucun "retour catégoriel"). On aurait pu avoir le courage de l'écrire ...

Il regrette également que ce document n'indique pas d'orientation pour l'avenir : cette convergence développée pour certains corps le sera-t-elle aussi pour les IJS ?

Le DRH par intérim indique que la Fonction Publique aurait donné un accord pour une revalorisation, en 2013, du taux moyen annuel des indemnités des IJS, et que, dans ce cadre, une augmentation moyenne de 7 % serait envisagée. Dans l'attente d'un nouveau statut, une augmentation des indemnités des directeurs et directeurs adjoints d'établissement serait envisagée (aucun montant précis n'est toutefois donné sur ces sujets).

Le SEJS rappelle sa lettre du 16 septembre au directeur de cabinet. Il a l'expérience (en 2008 et 2011) de ce genre de promesses à l'issue beaucoup moins rapide que ce qu'annonce la DRH ; par ailleurs, si cela se concrétise effectivement, cette augmentation insuffisante et sans "marge de convergence" ultérieure ne fera qu'augmenter les divergences entre corps, contrairement aux engagements ministériels. Et là, ce sera l'entière responsabilité du MSJEPVA, ce que le "guichet unique" fera remarquer. Les "retours catégoriels" (avec 23 % de suppression d'emploi d'IJS sur 6 ans) permettent la mise en place de cette convergence, d'autant plus que les effectifs d'IJS concernés (uniquement ceux des services déconcentrés et établissements, hors emplois fonctionnels) sont devenus très modestes, de l'ordre de 150.

Le DRH par intérim indique qu'il n'a pas les moyens de mettre en place une convergence pour tous les corps concernés et rappelle qu'il faut prendre en compte l'indiciaire et l'indemnitaire.

Le SEJS lui rappelle une nouvelle fois que c'est ce qu'il propose (cf. cette lettre du 16 septembre) ...

A la page 107 est évoquée la prime de fonction et de résultat (PFR). Le SEJS rappelle les critiques des OS sur ce dispositif et indique que les orientations de la Fonction Publique dont il a eu connaissance relative au nouveau dispositif qui doit la remplacer (indemnité de fonction, d'expertise et d'engagement professionnel - IFEEP) semble pire encore et largement inadapté à certains personnels administratifs visés (catégorie C).

Le SEJS s'étonne que p. 135 (maladies professionnelles), il ne soit pas fait mention des suicides sur le lieu de travail ou provoqués par le travail (2 recensés en 2012, à sa connaissance), pas plus que des souffrances grandissantes au travail dont témoignent les médecins du travail, les inspections générales comme les rapports commandés par le gouvernement (REBIERE & WEISS), ou celui de la Cour des Comptes ; il indique qu'il faudra prévoir un chapitre à ce sujet l'an prochain, d'autant plus que les OS et la Fonction Publique ont signé récemment une charte sur les risques psycho-sociaux (RPS), qui inspirera le Premier ministre pour l'envoi d'une prochaine circulaires aux différents ministres.

Le SEJS s'étonne également de la sous-estimation considérable des effectifs des IJS (p. 232). Est-ce un nouvel objectif de suppression ? Après débat, il apparaît qu'il s'agit des effectifs hors emplois fonctionnels (sur le seul programme 124). Cela mériterait d'être précisé explicitement dans cette page, comme pour les autres corps concernés (IASS, par exemple), car cela induit souvent de graves erreurs d'analyse.

En fin de séance, la DRH interroge les OS sur leur intérêt éventuel pour le vote électronique lors des élections générales de 2014. Elles sont en général réticentes, voire opposées. Le SEJS se déclare pour sa part prêt à participer à une réunion technique pour évoquer les conditions de ce vote. Il pourra ainsi ensuite consulter ses membres pour se prononcer définitivement sur ce projet.
